

Compte-rendu de la CAPD 2 mars 2012

Déclaration liminaire (DL) du SNUipp-FSU à lire par ailleurs.

Suite à notre DL, le Directeur Académique (nouvelle appellation de l'Inspecteur d'Académie) nous a répondu qu'il avait toujours le souci de placer l'ASH en priorité, selon les moyens (cf les dernières ouvertures en ULIS, CLIS et les 2 postes enseignants référents).

1) Liste d'aptitude aux fonctions de directeurs de 2 classes et + :

107 dossiers ont été examinés

29 collègues ont le bénéfice d'inscription et sont donc inscrits de plein droit sur la LA.

10 ont été directeurs pendant au moins 3 ans et sont donc inscrits de droit sur la LA.

20 assurant l'intérim cette année ont eu un avis favorable de l'IEN.

Parmi les collègues convoqués par l'administration, 40 sont désormais inscrits sur la LA.

La commission a étudié les cas des collègues ayant eu un avis défavorable.

Le SNUipp-FSU avait contacté tous les collègues concernés par les avis défavorables et est intervenu en leur faveur.

2) Départ en formation CAPA-SH :

Le Directeur Académique propose le départ en formation pour 3 collègues dans l'option D et 2 dans l'option F. Les autres candidats seront sur liste d'attente.

Il reste 24 postes vacants dans l'option D et 18 dans l'option F (sans compter les ouvertures de septembre 2012).

Le SNUipp-FSU a dénoncé la faiblesse de ces départs en formation et proposé que l'ensemble des candidats puissent en bénéficier. Au regard des postes vacants, cela ne suffirait pas à couvrir les besoins. Nous avons fait part de notre inquiétude du fait qu'il y ait si peu de candidats (7 pour l'option F et 6 pour l'option D).

Face à nos interventions, le Directeur Académique (DA) a tenté d'expliquer que la situation future du remplacement le préoccupait, et qu'il faisait déjà un effort important en passant de 4 candidats l'an passé à 5 cette année...

3) Règlement intérieur de la CAPD :

Le SNUipp-FSU avait proposé que le fonctionnement en Groupe de Travail soit reconnue par l'administration en l'inscrivant dans le règlement intérieur des CAPD.

Il nous semblait important que cette instance soit officiellement reconnue car c'est là entre autre que les couplages et les affectations des TD sont décidés. Les autres organisations syndicales se sont opposées à cette proposition. Le statut quo a été décidé par le DA, en l'absence de majorité.

QUESTIONS DIVERSES DU SNUipp-FSU :

1) Mouvement des personnels :

- pouvez-vous confirmer que le mouvement reste une procédure départementale ?

Le Directeur Académique (DA) indique que le mouvement départemental se fait sous sa responsabilité, par délégation de compétence du Recteur, dans le cadre national et dans le cadre académique.

Le SNUipp-FSU a tenu à rappeler que le mouvement est strictement départemental et qu'aucun texte ne parle d'organisation académique. Nous avons d'ailleurs rappelé qu'à la suite de notre intervention auprès du recteur, le DA du Gard avait pu conserver les bonifications existantes dans notre département (pour les collègues qui subissent une fermeture suite à la carte scolaire).

- quelle est votre décision concernant la procédure pour l'affectation des directeurs des écoles en ECLAIR ?

Le DA indique qu'à la rentrée 2012, la carte ECLAIR est élargie à l'ensemble de la ville de Beaucaire (Lycée Langevin et Collège Vigne). Par ailleurs, il a indiqué que le dispositif RRS était maintenu pour l'année 2012-2013.

Les directeurs des écoles en ECLAIR, seront nommés sur des postes à profil.

Il propose que se tiennent 2 commissions : une pour les ECLAIR de Nîmes, une pour l'ECLAIR de Beaucaire. Ces commissions établiraient un classement et le DA déciderait, hors barème. Les commissions seraient composées d'un chef d'établissement des collèges, d'un directeur d'école issu d'un autre ECLAIR et d'un IEN.

Le DA indique que le dispositif ECLAIR est piloté par le Recteur, d'où une harmonisation académique. Il attend donc l'avis du Recteur sur ce sujet.

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition aux postes à profil avec les risques de cooptation que cela risque d'entraîner !

Concernant cette nouvelle procédure, nous souhaitons qu'après l'avis de la commission, les nominations soient déterminées par le barème.

- affectation des BD : combien de vœux pourront faire les actuels BD, qu'en sera-t-il des actuels BD nommés à TD et qui n'auront aucun de leurs vœux BD ?

Le DA souhaite affecter tous les BD à des écoles de rattachement. Pour cela une liste a été proposée en Commission Technique Spéciale départementale (CTSD) jeudi 1er mars. Elle sera revue lors d'un prochain CTSD.

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à cette mesure, qui n'était prise que pour des raisons d'économie budgétaire, même si l'administration s'en défend.

Le DA n'a pas souhaité répondre à nos questions, un groupe de travail étant prévu à ce sujet lundi 5 mars.

Le SNUipp-FSU a rappelé les positions de chacune des organisations syndicales à ce sujet, puisqu'il n'y avait pas consensus. Le SNUipp-FSU a toujours été favorable au versement de l'ISSR à partir du domicile des BD, et non à partir d'une école de rattachement, ce qui n'a pas été le cas de toutes les organisations syndicales présentes en CAPD.

Le DA nous a également confirmé ce qui a été annoncé la veille en CTSD : la carte d'implantation des ZIL ne sera pas revue pour l'année 2012-2013.

2) La visite médicale des enfants en Grande Section maternelle :

- est-elle obligatoire dans le Gard ?

Le DA a confirmé que c'était le cas.

- est-elle sous la seule responsabilité du corps médical ?

DA : oui

Le SNUipp-FSU a dénoncé la demande faite aux enseignants de GS de faire le tri des élèves pour cette visite et a insisté sur le fait que tous les élèves de GS devaient bénéficier de cette visite médicale. Nous engageons tous les collègues de maternelle à remettre au médecin la liste complète des élèves.

3) Aide personnalisée : le BO fait référence « à l'organisation des aides personnalisées ». Le site Eduscol (21 juillet 2011) indique que cette aide peut avoir lieu « avant le début de la journée de classe, le midi ou après les cours, que le dispositif peut aussi être mixte ou avoir lieu le mercredi matin » Pouvez-vous donc confirmer qu'aucune organisation, compatible avec ces textes, ne peut être invalidée par l'IEN ?

Le SNUipp-FSU a rappelé les textes, à savoir que les horaires de cette aide personnalisée peuvent être différents dans une école.

S'il persiste des difficultés de mise en place, le DA nous renvoie vers l'IEN. Si la situation reste bloquée, l'IEN adjoint au DA (M. Dijon) interviendra.

4) Journée de carence pour les arrêts maladie :

- est-ce que cela concernera les personnels qui doivent suivre un traitement médical car atteint d'une Affection de Longue Durée ?

Ces personnels ne se verront prélever qu'une seule journée de carence pour l'ensemble des absences.

- qu'en sera t-il pour les arrêts maladie qui débutent ou terminent pendant une période de congés ?

L'administration doit se renseigner.

La loi s'applique à compter du 1er janvier 2012, avec un effet rétroactif. Les prélèvements seront tous ponctionnés en juin.

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la mise en place de cette journée de carence une mesure injuste et inefficace (cf notre Déclaration liminaire)

5) Dossier pour la retraite : est-ce que les dates ont changé concernant la limite de dépôt du dossier et la limite de date pour le renoncement au départ en retraite ?

Il n'y a pas eu de changement : la demande doit être faite au moins 6 mois avant le départ et l'annulation reste possible tant que le dossier de radiation n'est pas paru. Cela permet aux collègues concernés d'attendre le résultat des promos de décembre pour décider.

Questions diverses des autres syndicats :

- *résultats CAPA-SH 2011 :*

Pour l'enseignement public, un candidat dans l'option C, 7/9 dans l'option D, 7/9 dans l'option F

- tous les stages de formation continue départementaux ont pu se tenir. 3 stages académiques ont dû être annulés (raison de service...)

- A ce jour, aucune classe non remplacée.

Élection des représentants à la commission de réforme :

Suite à une demande du SNUipp-FSU, le DA s'est engagé à remplacer les délégués du personnel qui siégeront en commission de réforme. Cette commission est très importante car c'est l'instance qui détermine si un accident de travail est reconnu comme tel ou pas avec toutes les conséquences que cela entraîne en terme de règlement des frais médicaux et des journées d'arrêt de travail (qui dans ce cas ne sont pas décomptés des 3 mois à plein traitement)

Comme l'exige la réglementation, les délégués du personnel titulaires et suppléants ont pris part au vote.

Les 2 représentants élus sont Mme BAILLEUL et M. KOWALCZYK. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes concerné.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU :

Corinne PLACE, Georges MICHEL, Mathéa PONGE, Florence BONZOM, Alain MICHELET, Philippe VIANNAY, Sylvie BAILLEUL, Françoise ONIC, Christiane AMANT, Alain PERROD